

fluence des pédagogues et qu'ils n'agissent que par passion et par intérêt. Ils iront au sport pour y briller comme la vedette qui les a émerveillés et non parce qu'ils y trouvent un moyen de s'améliorer. La victoire olympique d'un Reiff a amené à l'athlétisme belge plus de jeunes adeptes que mille conseils d'anciens!

La performance n'est donc pas, à mon sens, condamnable en soi-même, elle n'est pas un danger, à condition, comme je vous le disais

plus haut, qu'elle ne soit qu'un moyen et pas un but.

A nous autres « dirigeants » du sport à faire la différence et à essayer... de le diriger!

André - G. Popliment,

secrétaire général et président de la
Commission technique du Comité
olympique belge.

Faut-il maintenir le football au programme des Jeux olympiques?

La participation du football aux Jeux olympiques fait périodiquement l'objet de discussions, pour ne pas dire de polémiques. La question se pose au sein même du Comité international olympique où les avis sont à ce sujet partagés. D'un côté se rangent les partisans de l'allègement du programme général des Jeux olympiques et qui voudraient voir les sports d'équipes exclus de ce programme. Le football serait ainsi parmi les bannis. Mais sur quoi se base-t-on pour prétendre que les Jeux doivent être réservés aux sports individuels? Il nous semble au contraire que les sports d'équipes occupent dans le monde une place telle qu'elle justifie leur présence à cette vaste Exposition universelle du sport que constituent les Jeux olympiques¹.

Malgré tout le respect que nous professons à l'égard du désintéressement des dirigeants olympiques, nous ne croyons pas qu'ils soient indifférents aux questions d'ordre financier. Or, il n'est pas douteux que le tournoi olympique apporte à ce point de vue une contribution qui est loin d'être négligeable. Aussi croyons-nous que le football sera maintenu au programme des Jeux de Melbourne, en 1956, encore que l'Australie ne soit pas un pays très averti des choses du football.

Mais ce n'est pas sous cet angle que se pose véritablement le problème. En retraçant l'histoire du football aux Jeux, nous avons suffisamment insisté sur les anomalies des qualifications et sur la confusion qu'engendre dans les esprits la conquête d'un titre qui, qu'on le veuille ou non, est empreint d'une signification usurpée. Précisément pour ces raisons la seule question à trancher, en matière de football olympique, est celle de l'amateurisme. Nous sommes impatient et curieux de voir quelle solution lui sera donnée, quelque peu sceptique aussi.

Il y a deux ans, l'on a fait grand bruit sur les déclarations du maréchal Montgomery

disant, en substance, que le sport avait marqué une telle évolution dans le monde entier, que l'exclusion des professionnels aux Jeux olympiques ne se comprenait plus. Cette audacieuse offensive du maréchal n'a pas trouvé d'audience dans les milieux olympiques. Et il est bien évident qu'une telle proposition n'est pas près d'être prise en considération. Pour nous en tenir au seul football, nous ne croyons pas que l'admission pure et simple des équipes professionnelles au tournoi olympique soit souhaitable et recommandable. Tout d'abord ce deviendrait dans cette éventualité le Championnat du monde de football (dont nous allons parler tout à l'heure) et qu'organise tous les quatre ans la Fédération internationale de football entre deux Olympiades? Ce ne serait rien moins qu'un autre Championnat du monde que ce tournoi olympique ouvert aux professionnels. L'épreuve de la FIFA y perdrait de son importance et de sa signification. Au surplus, l'organisation d'une épreuve mondiale nécessite une préparation et une organisation qu'il serait difficile de renouveler tous les deux ans. D'autre part, la désignation de la nation chargée d'organiser, par délégation de la FIFA, le Championnat du monde, est faite par son congrès. Elle est soumise à un certain nombre de considérations propres au football. Les Jeux olympiques obéissent à d'autres conceptions. C'est une ville, et non une nation, que choisissent les dirigeants olympiques. Il y a là un ensemble de principes qui se heurteraient certainement. Enfin il est bien probable que la participation d'équipes professionnelles au tournoi olympique nécessiterait l'établissement d'un règlement où le chapitre des finances prévoirait des répartitions de recettes qui ne sont pas dans les habitudes et les traditions olympiques. Il n'est pas logique d'envisager que, sous prétexte d'olympisme, les fédérations de football abandonnent les préoccupations de ce genre.

N'insistons donc pas sur une éventualité aussi lointaine et aussi révolutionnaire que celle-là. Il reste que le tournoi olympique

¹ A la session du C. I. O. tenue à Mexico en avril 1953 il fut décidé qu'en principe les sports d'équipes ne seraient pas exclus des Jeux. Une décision finale sera prise à la session d'Athènes en mai 1954. *Réd.*

perd de sa vraie valeur du fait de l'impossibilité dans laquelle on se trouve de limiter les interprétations données çà et là à la doctrine de l'amateurisme. Nombreuses sont cependant les fédérations de football qui désirent le maintien du tournoi olympique et qui voudraient le voir réservé aux équipes nationales d'amateurs. Les fédérations d'Angleterre et d'Ecosse se sont indignées des libertés qui ont été prises en cette matière: la fédération italienne voudrait voir élargir la formule de l'amateurisme. Le Comité international olympique a laissé libre chaque fédération nationale de définir le caractère de ses amateurs sous le contrôle, plus théorique que réel, des comités olympiques nationaux.

Il appartient donc à la FIFA d'établir une définition de l'amateur valable pour ses fédérations affiliées. Jusqu'au congrès d'Helsinki, elle n'avait pas cru utile de le faire. A ses yeux, il n'y avait ni professionnels ni amateurs, mais seulement des footballeurs. Elle s'en tenait à la seule vérité sportive, laissant aux fédérations nationales le soin d'établir toutes les discriminations qu'elles jugeraient utiles ou opportunes. Mais le congrès d'Helsinki, influencé sans doute par les flagrantes déviations de la doctrine de l'amateurisme qui avaient caractérisé le tournoi olympique, a voté une résolution invitant le Comité exécutif à lui présenter un projet de statut de l'amateur qui serait universellement respecté. Une commission a été immédiatement nommée à cet effet.

Nous souhaitons à cette commission beaucoup de persévérance et une éclatante réussite dans le travail qui lui est confié. Le congrès de 1954 nous fixera sur ce point. Mais nous ne voyons pas comment elle pourra s'y prendre pour contenter tout le monde. Il semble que dans les pays où le professionnalisme est officiellement reconnu, comme la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne et les pays d'Amérique du Sud, la question soit facile à trancher. Est professionnel, pourrait-on dire, tout joueur qui est lié à son club par un contrat comportant une clause financière. Mais l'Italie admettrait-elle une définition aussi simple qui lui interdirait d'utiliser des professionnels sous le prétexte qu'ils sont également étudiants? Et quelle définition pourrait-on découvrir qui permettrait à des fédérations comme celles de Suisse, de Belgique, du Portugal, de Suède même, dont les joueurs sont rémunérés sous une forme ou sous une autre sans être pour cela considérés comme des professionnels sous contrat, d'aligner ces joueurs dans une compétition réservée aux amateurs?

Mais la question la plus difficile à résoudre est celle des pays qui se défendent vigoureusement d'avoir adopté le professionnalisme et dont les joueurs sont des footballeurs d'Etat, d'organisations industrielles ou commerciales, qui ont à ce titre des emplois rémunérés, mais qui, en pratique, jouissent d'une liberté totale pour leur entraînement et leur préparation. C'est ainsi



Une parmi les belles œuvres dont M. Sigfrid Edström, ex-président du C. I. O., a fait don au Musée olympique de Lausanne récemment.

One of the pieces which have been given recently to the Olympic Museum of Lausanne by Mr. J. Sigfrid Edström, ex-President of the I. O. C.

que l'U. R. S. S. et la Hongrie, pour ne citer que les pays les plus en vue, tiennent leurs footballeurs comme de stricts amateurs. La commission chargée par la FIFA d'établir la définition de l'amateur se trouvera certes en grande difficulté pour concilier des points de vue aussi différents. Ne préjugeons pas trop de l'avenir, mais gageons que la situation restera la même pour les Jeux de Melbourne que pour ceux d'Helsinki et de Londres. Il apparaît donc qu'il n'y a pas de solution honnête à la question de l'amateurisme olympique. Et c'est pourquoi nous estimons qu'un tournoi basé sur la confusion des doctrines n'a plus sa raison d'être. Les nations qui se sont abstenues au tournoi d'Helsinki agiraient selon la logique et la loyauté en se refusant pour leur part à consacrer une supercherie.

† Maurice Pefferkorn, Paris.

(L'article ci-dessus a été extrait de l'ouvrage Livre d'Or du Football suisse. Editions Gottfried Schmid, Zurich, 1953. Texte original en français, traductions anglaise et espagnole de ce bulletin par la Chancellerie du C. I. O. à Lausanne.)